



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 3078

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation de crise que connaît actuellement le transport fluvial. Le réseau fluvial français, tant par la taille de ses infrastructures que par les moyens consacrés à son entretien, souffre d'un grand retard par rapport aux autres réseaux européens. Les bateliers supportent de lourdes contraintes telles que des horaires de navigation restreints sur la majeure partie du réseau, et un régime fiscal et d'assurance vieillisse peu favorable. L'avenir de ce secteur est menacé par la faiblesse du taux de renouvellement des bateaux et par une crise du recrutement. C'est pourquoi il lui demande s'il entend prendre des mesures visant à remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le rééquilibrage des modes de transport prôné par le livre blanc de la commission européenne sur la politique des transports ne peut se concevoir sans l'exploitation des potentialités et des avantages du transport fluvial de marchandises. C'est pourquoi, l'objectif de doublement du trafic fluvial français en dix ans est inscrit dans les schémas multimodaux de services collectifs de transport. Ces schémas comportent deux orientations pour développer le transport fluvial : la modernisation du réseau existant et l'aménagement progressif de la liaison Seine-Nord à grand gabarit. La première priorité est de fiabiliser et de moderniser le réseau existant. Cette action, entreprise grâce à une forte augmentation des crédits d'investissement de l'Etat et de Voies navigables de France, est poursuivie dans le cadre de programmes d'un montant total de près de 800 millions d'euros, contractualisés sur la période 2000-2006 par l'Etat avec l'ensemble des régions concernées. Le développement du transport fluvial repose également sur l'amélioration des interfaces avec les autres modes de transport, en particulier en améliorant la desserte fluviale des ports maritimes et en renforçant le rôle de plates-formes multimodales des principaux ports intérieurs. Une politique active de soutien au développement de trafics traditionnels (céréales, matériaux de construction, etc.) mais aussi nouveaux (conteneurs, déchets, etc.) et à la modernisation des entreprises de transport, doit également permettre de valoriser le potentiel du réseau de voies navigables. S'agissant de la liaison Seine-Nord, le principe retenu consiste à améliorer en première phase ses débouchés : le canal Dunkerque-Escaut et les liaisons avec la Belgique au nord, la Seine entre Le Havre et Paris et l'Oise au sud. Priorité a ainsi été donnée à la desserte fluviale des ports maritimes du Havre, de Rouen et de Dunkerque. Près de 300 millions d'euros sont d'ores et déjà prévus sur la période 2000-2006 pour les programmes de modernisation des ouvrages de la Seine, de l'Oise et ceux du bassin du Nord - Pas-de-Calais. La réalisation du nouveau canal à grand gabarit pour le tronçon central entre Compiègne et le canal Dunkerque-Escaut, pour lequel le fuseau de tracé le plus à l'ouest, le long du canal du Nord, a été choisi, est évaluée à 2,6 milliards d'euros. Compte tenu de l'importance de l'investissement, le financement et la programmation de ce projet vont faire l'objet d'une réflexion approfondie au même titre que les projets d'infrastructures ferroviaires et autoroutières, dans le cadre de l'audit demandé par le Gouvernement au conseil général des ponts et chaussées et à l'Inspection générale des finances, d'ici à la fin de l'année. Les résultats de cet audit et ceux de l'étude prospective sur les transports menée par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action

régionale permettront d'organiser en 2003 un débat parlementaire sur la politique qu'entend suivre le Gouvernement en matière de transports dans un cadre européen.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3078

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3213

Réponse publiée le : 25 novembre 2002, page 4472